



Chômage, Précarité, Exclusion ...trois fois **NON !**

Le CPE n'est pas un parcours d'accès à l'emploi

Les jeunes qui ont le plus de difficultés à trouver un emploi stable n'auront pas davantage accès à une qualification ni à

une formation (au bout de 4 mois, le CPE ne donne droit qu'à 1,5 heure de formation !).

Le CPE n'est pas un moyen de réduire la précarité

Les plus qualifiés, qui accèdent aujourd'hui au CDI, devront passer par la case CPE. Ceux qui enchaînaient stages, CDD, intérim, pourront y ajouter un CPE, puis un autre etc... .

Les employeurs qui exploitaient toutes ces possibilités n'ont pas de raison de changer de comportement car ce sont eux qui acquièrent de nouveaux droits (des exonérations de cotisations sociales, pas les salariés).

Le CPE est un recul social

A l'essai pendant deux ans, avec la possibilité d'être licencié sans motif, c'est être obligé de se tenir à carreaux, vivre dans l'incertitude, ne pas pouvoir mener à bien le moindre projet

d'avenir. Les femmes en âge de procréer seront incitées à différer leur grossesse, voire l'interrompre pour garder leur emploi. Moins protecteur qu'un CDD, il fallait le faire !

Le CPE ne créera pas d'emploi

Les entreprises embauchent quand l'activité le permet. L'échec du Gouvernement à relancer la croissance est manifeste, la stagnation du pouvoir d'achat y contribue. Il ferait

mieux de s'occuper de cela d'abord : soutenir la consommation et l'investissement, en coordination avec les autres Etats européens.

Le CPE conduira à une remise en cause plus globale

Il y avait déjà le CNE, pour les entreprises de moins de 20 salariés, basé sur les mêmes principes, voté en hâte pendant l'été.

Derrière le CPE, la voie est libre pour un type de contrat unique remplaçant le CDI et le CDD, comme le demandent les employeurs.

Il faut retirer ce texte

Il devait y avoir bilan du CNE avant toute nouvelle mesure, il y a eu passage en force au Parlement sans la moindre consultation des organisations syndicales. S'il veut vraiment négocier, le Gouvernement doit accepter de remettre tout à plat. Le CPE est un symbole, il ne peut y avoir d'apaisement que si un geste fort permet les remises en cause nécessaires.

Le rejet d'une nouvelle extension de la précarité est de plus en plus en plus massif. La réduction des emplois publics (SNCF, Equipement), le développement des emplois jetables, des contrats précaires, nous connais-

sons, ce n'est pas l'avenir que nous voulons pour nous ni pour nos enfants. Le CNE n'est pas plus acceptable que le CPE. Dans la même loi que le CPE, en guise d'égalité des chances, on réouvre l'apprentissage à partir de 14 ans et on autorise le travail de nuit dès 15 ans ! Par quel miracle ces jeunes qui ne trouvent déjà pas de patron à 16 ans s'ils ne sont pas suffisamment qualifiés en trouveront-ils davantage ? Renoncer à leur donner accès au socle commun de connaissances qui devrait être acquis à la fin de la scolarité obligatoire, c'est les enfermer à vie dans la galère. Il faut revenir sur tout ça !

Comme salariés, comme parents, avec les jeunes, soyons encore plus nombreux pour obtenir

le retrait du CPE *et l'ouverture de véritables négociations sur l'accès à l'emploi durable pour tous !*
